

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.261

Rapport annuel 2024 : Prix et qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de GrandAngoulême

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: 75

Nombre de présents: 50

Nombre de pouvoirs: 22

Nombre d'excusés: 3

Membres présents : Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHEIR à Nathalie DULAIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Sandrine JOUINEAU à Fadilla DAHMANI, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

Excusé(s): Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.12.261**

Rapporteur : Monsieur PERONNET

**RAPPORT ANNUEL 2024 : PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION
ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE GRANDANGOULEME**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

Enjeux : [20601 -2) RÉDUIRE LES DÉCHETS]

**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables.

Gestion durable des ressources naturelles, luttes contre le gaspillage alimentaire (du producteur au consommateur),

Gestion écologique des déchets dangereux, Réduction des déchets réemploi, Achats responsables, Formation et information environnementales, Tourisme durable, Eco-manifestations

Les articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifiés par le décret n° 2015-1827, disposent que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPPGDMA) ont obligation de présenter un « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel a un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le fonctionnement du service (SPPGDMA) ;
- Permettre l'information des citoyens sur le coût, le financement et la qualité du service (SPPGDMA) en favorisant une prise de conscience des enjeux de prévention, de tri des déchets, et plus globalement d'économie circulaire par la mise en avant de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport annuel constitue donc pour les collectivités une opportunité pour présenter les enjeux du dispositif de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire et rendre compte de l'exhaustivité et de la sincérité des coûts du service public.

Les éléments du rapport, dont le synoptique de l'ensemble des filières « déchets », sont présentés en annexe du présent rapport.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025

Vu, l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 26 novembre 2025,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de GrandAngoulême.

Pour : 72	APRES EN AVOIR DELIBERE
Contre : 0	LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Abstention : 0	A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Non votant : 0	ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025

MES NOTES



Rapport annuel 2024

sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés

Service Déchets Ménagers



*Prévenir, collecter,
valoriser & recycler
nos déchets*



PREAMBULE

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, entré en vigueur au 01/01/17, a abrogé le 1^{er} décret du 11 mai 2000 et modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (SPPGDMA).

Ce rapport annuel vise un **double objectif** :

- Rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le fonctionnement du SPPGDMA.
- Permettre l'information des citoyens sur le coût, le financement et la qualité du SPPGDMA en favorisant une prise de conscience des enjeux de prévention, de tri des déchets, et plus globalement d'économie circulaire par la mise en avant de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport annuel constitue donc pour les collectivités une opportunité pour présenter les enjeux du dispositif de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire et rendre compte de l'exhaustivité et de la sincérité des coûts du service public.

Celui-ci est consultable par toute personne qui en fait la demande.

SOMMAIRE

MES NOTES	2
PREAMBULE	3
SOMMAIRE	4
EDITO	5
NOTRE TERRITOIRE	6
LE SERVICE DECHETS MENAGERS	7
LE POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER :	8
ACCUEILLIR AU QUOTIDIEN	9
LES DONNEES FINANCIERES	11
LE POLE REDEVANCE SPECIALE	12
LE POLE PREVENTION-REDUCTION	14
COMPOSTER	15
RECUPERER, REEMPLOYER ET DONNER	17
ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT	18-21
SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC	22
SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC	23
LE POLE COMMUNICATION DE PROXIMITE	24
ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT	25
LE POLE PRE-COLLECTE	26
RECEPTIONNER, LIVRER, EQUIPER	27
LE CENTRE TECHNIQUE PRECOLLECTE	28
LE POLE COLLECTE	29
LE POLE DECHETERIES-LOGISTIQUE	30-32
LES POLES DE VALORISATION (DECHETERIES)	33
LE TRAITEMENT : ADHESION CALITOM	34
LE TRAITEMENT : EQUIPEMENTS ET SERVICES	35
LES EMBALLAGES ET LE PAPIER	38
LES EMBALLAGES EN VERRE	39
LES DECHETS EN CHIFFRES (SUR 5 ANS)	40-42
LEXIQUE	43-44



Transitions

Parfois utilisé de façon abusive, ce terme correspond bien à l'évolution de la gestion des déchets ménagers vécue en 2024.

Tout d'abord pour le **citoyen usager du service** : plus de 90% du territoire est dorénavant équipé de bornes à déchets alimentaires. En fin d'année 2024, plus de 42% de nos concitoyens utilisent ces bornes, en complément des solutions de compostage développées sur notre territoire. Pour aller au-delà de ce nombre, il faudra encore sensibiliser, répéter les opérations de communication et admettre que tout ne se fait pas d'un claquement de doigts. Souvenons-nous que le tri des emballages, mis en place en 2000, ne fait pas encore l'unanimité malgré des années de communication et son déploiement généralisé...

Vient ensuite le **citoyen consommateur** : c'est sans doute sur ce sujet que la montagne de difficultés est la plus grande. Depuis l'enfance, chacun est baigné par des habitudes de consommations très largement banalisées et partagées par la grande majorité de nos concitoyens. Pourquoi acheter une voiture lorsque l'on habite en ville et que tout est accessible en transports en commun, à pied ou en vélo ? Pourquoi préférer des meubles neufs en particules de bois avec des émanations durables de produits chimiques à des meubles d'occasion en bois massif ayant déjà traversé le temps dans plusieurs foyers ? Pourquoi céder à l'envie d'avoir un ordinateur neuf surpuissant mais coûteux alors qu'un ordinateur de réforme, équipé de Linux et d'une large gamme de logiciels libres et gratuits peut satisfaire nos besoins ? A la fin de l'année 2024, les quatre partenaires du Plan B se sont installés pour une ouverture en avril 2025, afin de permettre au plus grand nombre de découvrir les réponses à ces questions.



D'autres transitions s'annoncent en 2025 : la généralisation de la **collecte tous les quinze jours du bac noir** début 2025, l'expérimentation du **sac transparent**, etc. Sachons toutes et tous appréhender ces transitions du mieux possible, non comme de nouvelles contraintes, mais comme des étapes nécessaires à la construction d'un mode de vie soutenable pour les générations futures.

Yannick PERONNET

**Vice-président en charge de la Prévention,
de la collecte et de la valorisation des déchets**

NOTRE TERRITOIRE



GrandAngoulême est une Communauté d'Agglomération créée en décembre 1999 passant de 16 communes à 38 communes au 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion de 4 EPCI. Avec Angoulême pour ville-centre, l'Agglomération compte **142 375 habitants** en 2024.



Président : Xavier BONNEFONT

Vice-président en charge de la Prévention, de la gestion et de la valorisation des déchets : **Yannick PERONNET**

LE SERVICE DECHETS MENAGERS



Le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême, dans le cadre des services de proximité rendus à la population, intervient dans la collecte et le tri de l'ensemble des déchets produits par les ménages. Il est composé d'un pôle Administratif et Financier, d'un pôle Redevance Spéciale, d'un pôle Prévention des déchets, d'un pôle Communication de proximité et d'un grand pôle Exploitation regroupant les pôles Collecte, Déchèteries-Logistique, et le Centre Technique Pré-Collecte.



Quelques chiffres à retenir :

Effectif (nombre d'agents - Hors contractuels)	2023	2024
Direction	1	1
Pôle Administratif et Financier	4	4
Pôle Redevance Spéciale	4	4
Pôle Prévention-Réduction	7	7
Pôle Communication de Proximité	4	4
Pôle Exploitation (Pré-collecte, Collecte, Déchèteries-Logistique)	144	150
Total	164	171

LE POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER : SECRETARIAT - ACCUEIL – COMPTABILITE



Personnel : 4 agents

1 responsable, 3 agents administratifs et comptables



Les missions :

- Accueil physique et téléphonique (N° Vert)
- Gestion et suivi des correspondances internes et externes
- Prise de rendez-vous (livraison des bacs, collecte des encombrants,...)
- Suivi des actes administratifs et opérations comptables
- Interface entre les services opérationnels, les particuliers, les établissements publics ou privés.
- Transversalité entre les services techniques et administratifs de GrandAngoulême



Les horaires de l'accueil physique et téléphonique :

- Ecouter, Informer, Conseiller : des agents à votre service du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 17h)



"En dehors de ces périodes, certaines informations sont disponibles sur le Serveur Vocal Interactif du n° Vert."

ACCUEILLIR AU QUOTIDIEN



L'accueil physique et téléphonique occupe une part importante du travail des agents de la cellule administrative et financière. Le Numéro Vert - 0800.77.99.20 - est un service d'accueil téléphonique gratuit depuis un poste fixe, mis à la disposition des usagers pour toutes questions pratiques du quotidien concernant :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective
- Les conditions d'accès en pôles de valorisation (déchèteries)
- La collecte des encombrants
- La demande de bacs à déchets, de sacs jaunes, la fourniture de composteurs, ou encore les bioseaux et les badges pour les déchets alimentaires
- Les renseignements pour la localisation des points d'apport volontaire (PAV), etc.



Quelques chiffres à retenir :

Opérations administratives et comptables	2023	2024	Évolution (%)
Appels « entrants » / n° Vert	16 967	13 986 *	sans objet
Rendez-vous « collecte encombrants »	112	129	+ 15,18
Bons de commande	307	407	+31,57
Factures traitées	542	536	-1,11

* Interprétation délicate, car la cyberattaque a impacté la téléphonie IP jusqu'au Printemps 2024.

LES DONNEES FINANCIERES

Le Compte Administratif :



Il donne les deux grandes masses, "Fonctionnement et Investissement" pour l'année 2024 : ce sont les **dépenses réelles** d'investissement et de fonctionnement du budget "Déchets Ménagers" pour l'année 2024.



Quelques chiffres à retenir :

Compte Administratif (CA)	(CA) 2023	(CA) 2024	Évolution (%)
Fonctionnement (K€)	20 135	20 541	+ 2
Investissement (K€)	2 746	1 756	- 36
Total (K€)	22 881	22 297	- 2,5

- Depuis 2020, le taux de T.E.O.M (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est identique sur les 38 communes du territoire.

	2023	2024	Évolution (%)
Taux de T.E.O.M	10,30%	10,30%	0

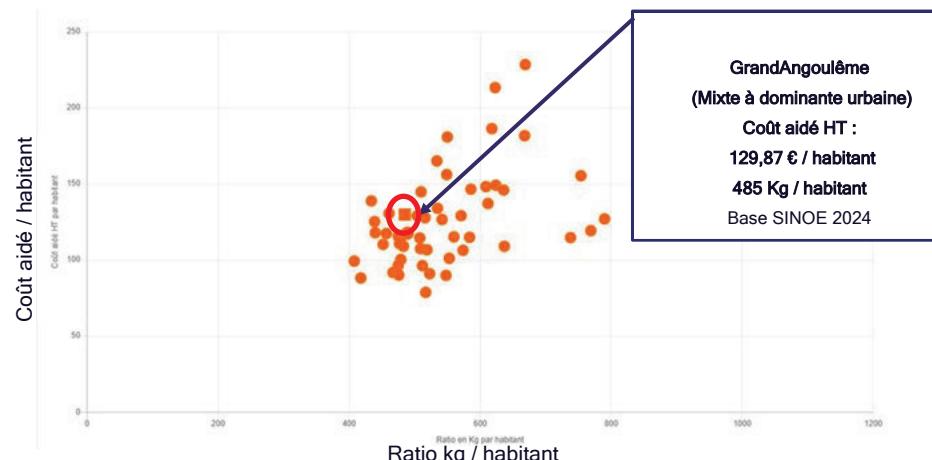
LES DONNEES FINANCIERES

Les données SINOE, base de l'ADEME :



L'analyse des données analytiques du service permet d'une part d'avoir une base de comparaison auprès d'autres collectivités de même nature, d'autre part d'orienter les choix stratégiques selon les pistes d'améliorations constatées.

GrandAngoulême se situe dans la moyenne basse quant aux tonnages de déchets collectés par an et par habitant mais également concernant les coûts aidés. Cela peut s'expliquer par les différentes « optimisations » opérées ces dernières années.



Le coût national médian du service public de gestion des déchets pour les collectivités mixtes à dominante urbaine :

Les coûts par habitant sont la résultante d'une part des charges fixes, d'autre part des charges variables (produit des coûts par tonne et des quantités collectées). En conséquence, le principal facteur de dispersion des coûts par habitant est souvent la quantité de déchets collectés par habitant et, indirectement, le niveau des coûts par tonne collectée. Une collectivité peut avoir des coûts s'écartant de manière significative de la médiane sans pour autant être atypique. Le montant annuel de la principale prestation est la participation donnée à Calitom au titre de la compétence traitement : **5 939 123 €** en 2024.

LE POLE REDEVANCE SPECIALE



Personnel : 4 agents

1 responsable, 2 agents administratifs, 1 agent de contrôle



Les missions :

- Gestion administrative et suivi technique des établissements assujettis à la Redevance Spéciale (RS) : sont concernés tous les établissements privés et publics producteurs de déchets dont le volume collecté est supérieur ou égal à **500 litres** d'ordures ménagères résiduelles ou assimilées par semaine, ou qui ne sont pas assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)
- Gestion administrative et suivi technique de certains établissements non assujettis à la RS.
- Contrôle et prospection des « redevables » : **568** entreprises contrôlées avec notamment une problématique dans la gestion du tri des déchets. Cela représente **113** jours de contrôle sur l'année.
- Garantie du service public pour les professionnels et les établissements publics.



Les faits marquants :

- Interdiction des biodéchets dans les bacs à ordures ménagères résiduelles depuis le **1^{er} janvier 2024**.

Les perspectives :

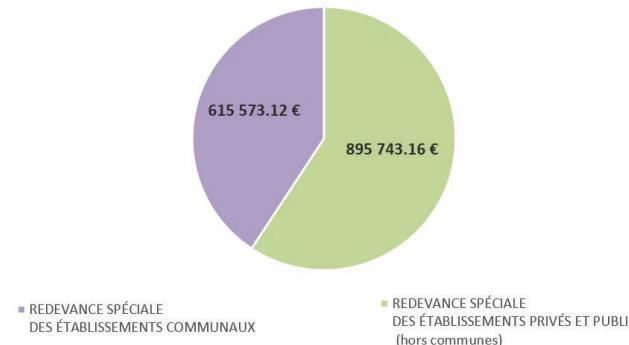
- Mise en place de la collecte des ordures ménagères résiduelles tous les quinze jours sur les 38 communes (hors grands axes et cœur d'Agglomération) à compter du **6 janvier 2025** ;
- Expérimentation de l'utilisation des sacs transparents à la place des sacs noirs sur **19** communes.

CONSEILLER LES PROFESSIONNELS

Le suivi de la Cellule Redevance Spéciale (RS) :

Suite à des contrôles de terrain, la cellule RS transmet, chaque année, aux professionnels redevables, la facture concernant la collecte de leurs déchets. La T.E.O.M est déduite de cette facturation pour éviter que le service de collecte ne soit facturé deux fois.

RÉPARTITION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE EN 2024



Quelques chiffres à retenir :

« Redevables / non redevables »	2023	2024	Évolution (%)
Etablissements privés et publics « redevables » (hors communes)	277	266	- 3,97
Etablissements communaux « redevables »	314	316	0,64
Etablissements « non assujettis »	NC*	2 330	/
Montant RS (K€) / Etablissements privés et publics	854	876	+ 2,58
Montant RS (K€) / Etablissements communaux	637	615	- 3,45

*NC : données Non Communiquées car non quantifiable en 2023 (Cyberattaque)

- 779 courriers traités entre 1^{er} janvier et 31 décembre 2024
- Nouvelles entreprises dotées : 118 (dont certains établissements ayant changé d'adresse)

LE POLE PREVENTION-REDUCTION



Personnel : 7 agents

1 responsable, 3 animatrices et 3 « maîtres-composteurs »



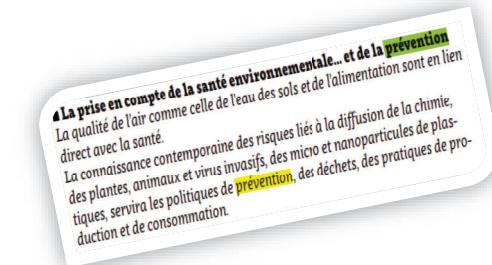
Missions :

Sujet fortement porté par GrandAngoulême et par le territoire Charentais, la prévention des déchets reste au cœur des ambitions des Elus locaux. Le projet d'agglomération GrandAngoulême vers 2030 intègre cette dimension comme action majeure.

- La gestion séparative des biodéchets est un levier fort de réduction des tonnages d'OMR. Le service prévention est mobilisé pour apporter des solutions, opérationnelles ou organisationnelles, aux producteurs des biodéchets du territoire :
 - Compostage individuel
 - Compostage Public
 - Compostage en établissement
 - Groupement de commande pour la collecte des biodéchets professionnels publics
 - Favorisation de l'émergence d'une offre de service à l'attention des professionnels privés
 - La gestion des Espaces Réemploi
 - La sensibilisation à la prévention et réduction des déchets auprès de tout public

Autant d'actions qui concourent à redéfinir le périmètre de la compétence déchets de GrandAngoulême tout en apportant des réponses et des solutions aux publics concernés.

En 2024, les travaux de réhabilitation de la friche industrielle au 186 route de Paris à Gond-Pontouvre sont engagés avec pour objectif une ouverture au public, printemps 2025, d'un lieu unique en Charente consacré à la prévention-réduction des déchets.



COMPOSTER

Le gisement :

Le compostage individuel reste une action forte de GrandAngoulême, en termes de réduction des déchets. En 2024, la collectivité a poursuivi la mise en œuvre du tri des biodéchets en réalisant de nouvelles campagnes de distributions de composteurs directement dans les communes. Il est possible d'estimer le tonnage de déchets fermentescibles détournés des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) avec les éléments ci-dessous :



4 225 foyers supplémentaires équipés d'un composteur pour l'année 2024, soit environ **37 709 logements** depuis le début du programme de compostage individuel.

Avec une moyenne de 2,6 personnes par logement, un poids de 99,5 kg de déchets fermentescibles évités par habitant et par an, et un taux de pratique s'appliquant à 50% des déchets fermentescibles, on peut estimer la quantité de déchets évités par an à :

$$37\,709 \times 2,6 \times 99,5 / 1\,000 \times 50\% = 4\,877 \text{ tonnes}$$

Ce sont donc environ **5 000 tonnes de déchets évités chaque année** à la collecte des OMR, c'est-à-dire environ **500 bennes à ordures ménagères pleines**. A cela, il faut ajouter les tonnages difficilement quantifiables détournés par l'utilisation des sites de compostage publics.

Les équipements :

Deux tailles de composteurs sont à disposition des usagers :

- ❖ Des composteurs en plastique de 400 litres utilisés généralement pour les habitats individuels. Ces composteurs sont mis à disposition gratuitement, dans la limite d'un composteur par foyer tous les 5 ans.
- ❖ Des composteurs en bois de 600 litres utilisés pour les restaurations collectives, les grandes parcelles et les espaces publics. Une participation financière est demandée pour ces composteurs en bois 600 litres.
- ❖ Pour les habitants du territoire ne possédant pas de terrain, des lombricomposteurs sont également mis à disposition gratuitement.



LE COMPOSTAGE PUBLIC

Les Sites Publics de Compostage (SPC) permettent aux habitants résidant en habitat collectif ou en zone urbaine dense de valoriser leurs biodéchets et réduire ainsi le volume de leurs ordures ménagères.

Depuis 2017, le pôle Prévention des Déchets déploie ce dispositif sur les 38 communes de l'agglomération. Le suivi technique des sites est réalisé en régie par 3 « maîtres-composteurs » qui entretiennent quotidiennement l'ensemble des SPC.



Mise en service d'un SPC
– Angoulême – Mars 2024



Inauguration du 100^e SPC
– Angoulême – Mai 2024

Le déploiement des SPC s'est poursuivi en 2024 afin de permettre au plus grand nombre de disposer d'une solution de tri des biodéchets.



Quelques chiffres à retenir :

Sites publics de compostage	2021	2022	2023	2024	Évolution (%) (année n-1)
Nombre de sites actifs	56	67	94	107	+ 13,8

Perspectives :

- Atteindre l'objectif de 120 Sites Publics de Compostage actifs en 2025.

"Composter en habitat collectif, c'est possible ! "

RECUPERER, REEMPLOYER ET DONNER

Les Espaces Réemploi de LA COURONNE et de L'ISLE D'ESPAGNAC

A ce jour, ce sont 2 « Espaces Réemploi » qui sont ouverts sur les pôles de valorisation de La Couronne et de L'Isle d'Espagnac. En 2024, ces espaces ont permis de détourner environ **125 tonnes** de déchets des bennes « non-valorisables ». Des balances encastrées permettent de peser les objets récupérés et de quantifier avec précision les tonnages sortants (déchets évités).



Espace réemploi – L'Isle d'Espagnac



Quelques chiffres à retenir :

Espace Réemploi - La Couronne	2023	2024	Évolution (%)
Tonnage métaux capté	3 t	3,2 t	+ 6,7
Tonnage mobilier capté	12 t	13,4 t	+ 11,7
Tonnage DEEE capté	20 t	12,9 t	- 35,5
Tonnage « non-valorisables » capté	52 t	51,9 t	- 0,2
Tonnage total capté	87 t	81,4 t	- 6,4

Espace Réemploi - L'Isle d'Espagnac	2023	2024	Évolution (%)
Tonnage métaux capté	3 t	1,2 t	- 60
Tonnage mobilier capté	8 t	9,4 t	+ 17,5
Tonnage DEEE capté	8 t	3,6 t	- 55
Tonnage « non-valorisables » capté	32 t	29,9 t	- 6,6
Tonnage total capté	52 t	44,1 t	- 15,4

Perspectives :

- Développer les Espaces Réemploi sur les autres déchèteries de GrandAngoulême conformément à la Loi AGEC 2020-105.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Accompagner les structures pour utiliser moins de produits dangereux.



- Commune de GARAT

Actions mises en place	Résultats	Bénéficiaires
2024 : Dernière phase de l'accompagnement : information et conseils pratiques aux agents d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> 5 produits supprimés 6 produits dangereux remplacés 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe des 12 agents d'entretien
<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des agents d'entretien à l'utilisation de produits alternatifs aux produits ménagers dangereux. 	<ul style="list-style-type: none"> Travail engagé avec les fournisseurs Uniformité des produits utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des usagers de la commune

- FOYERS ZÉRO DÉCHET - « l'Aventure ZD » des foyers du Kaléidoscope de Saint-Michel

Permettre à différents publics d'expérimenter et de s'approprier des changements de pratiques réduisant la production de déchets
Comprendre les leviers qui freinent ou encouragent ces changements au quotidien.



"Changer de pratiques, c'est possible !"

Réception par le préfet : 23/12/2025
 Publication : 23/12/2025

Initiative portée par le Centre Social le Kaléidoscope de Saint Michel depuis 2022, suite à leur opération SEMAINE VERTE. L'objectif de l'équipe était d'inscrire la Transition Écologique au cœur des activités de la structure tout au long de l'année.

Actions mises en place	Résultats	Bénéficiaires
2022 /2023 <ul style="list-style-type: none"> • SEMAINE VERTE • Première saison de l'Aventure Zéro Déchet 2024 : <ul style="list-style-type: none"> • Pesée « Un an après » des participant·es de la saison 1 • Lancement de la deuxième saison 2 • Création de plusieurs modules d'exposition retraçant l'Aventure ZD de la saison 1. • Exposition d'un mois à l'Alpha avec visites guidées, temps d'échanges, ainsi que de multiples ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des déchets produits par les participants pendant l'opération • Réduction et modification des déchets produits a posteriori, par adoption de consommations alternatives • Implication des salariés et administrateurs du Centre Social • Inclusion du grand public aux ateliers et appropriation d'éléments de l'opération • Dynamique territoriale par exemplarité 	<ul style="list-style-type: none"> • 17 participant·es et leurs familles, soit plus de 59 personnes • L'ensemble des publics, adhérent·es, salarié·es et administrateur·rices du Kaléidoscope • Les visiteur·ses et agent·es de l'Alpha du mois de Novembre 2024

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Accompagner les structures pour moins jeter, mieux trier.

Des initiatives collectives : le collectif « DÉCLICS & DÉCHETS »



- Constituer un collectif des associations et des structures avec lesquelles nous avons l'habitude de développer des opérations de Prévention des déchets sur GrandAngoulême.
- 10 structures ont participé et signé la Charte. Un répertoire des intelligences collectives identifie les actions de chacune.
- Mener des actions coordonnées permet d'unir connaissances et savoir-faire afin d'agir efficacement de façon plus lisible et systémique sur la réduction de la production des déchets. Ainsi, après avoir travaillé sur la cohésion du groupe, la complémentarité est plus facile à appliquer.
- Le collectif a pour vocation l'accompagnement aux pratiques alternatives à toutes formes de gaspillage de ressources, pour les communes du territoire de GrandAngoulême qui le souhaitent. Les 10 structures souhaitent proposer leur expertise suivant les modalités financières en vigueur dans leurs structures respectives et en cohésion avec les autres membres.
- Lors des temps de cohésion, ce collectif permet de créer du lien en synergie entre nos structures de spécialités très diverses, mais détenant toutes une expertise de la réduction des déchets. L'acculturation par les différentes thématiques de la Prévention des déchets nourrit la dynamique et la cohésion territoriale.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

REPAIRS CAFÉ - Petits Débrouillards

Dans le contexte de la loi AGEC pour la mise en œuvre d'une politique visant la fin du gaspillage des ressources, nous avons proposé aux bénévoles des Petits Débrouillards de reprendre l'animation d'ateliers.



4 dates ont ainsi été programmées :

- Salon Anti-gaspi de Roullet-Saint-Estèphe le 22 septembre 2024
- Salon Biodiversité de Mouthiers-sur-Boëme le 12 octobre 2024
- Atelier lors de « l'Aventure ZD » à l'Alpha le 23 novembre 2024
- Semaine de la réduction des déchets au lycée Jean Albert Grégoire le 16 octobre 2024

Toutes les séances étaient complètes. Nous avons dû reporter certaines réparations.

Des alternatives simples : le Stop-pub

Depuis 2010, l'action de sensibilisation sur les **imprimés non sollicités** (INS) a été mise en place, date à laquelle a commencé le Programme Local de Prévention des déchets.



Quelques chiffres à retenir :

	2023	2024	Évolution (%)
Nombre de Stop-pub en service	23 059	Données en cours	

SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC

De l'école primaire aux études professionnelles et supérieures :

Chaque année, un programme d'interventions développant les différents thèmes de la réduction des déchets est adressé aux établissements de GrandAngoulême.

- **3 écoles primaires** (Claude Roy, Marie Curie et Jean Moulin)
 - ❖ **6 classes - 130 élèves**
 - ❖ Thème : « le Gang des Produits Dangereux » et « Nos objets ont plein d'avenir »
 - ❖ Opération Scène de crimes organisée dans le cadre de « Quartier Propre » pour le Centre de Loisirs de Grande Garenne - 25 enfants
- **3 Collèges**
 - ❖ **Anatole France** : sensibilisation des 3 classes de 5^{ème} au Gaspillage Alimentaire - **64 élèves**
 - ❖ **Jules Verne** : rencontre des éco-délégués : module d'information « gestion et prévention déchets sur GrandAngoulême - **24 élèves**
 - ❖ **Romain Rolland** : prêt d'un gâchis-mètre à pain pour la restauration scolaire - **250 élèves**
- **Lycée Jean-Albert Grégoire** : « 1 semaine pour réduire nos déchets » - **51 élèves**
 - ❖ Exposition « l'Aventure Zéro Déchet » avec 3 visites guidées
 - ❖ 2 interventions en classe : « Prévention des déchets, moins c'est mieux »
 - ❖ 15 ateliers :
 - 4 x « Répar' ton vélo » avec Cyclofficine
 - 7 x Escape Game service prévention
 - 2 x Repair Café avec les Petits Débrouillards
 - 2 x Dressing ZD avec Charente Nature
- **SCCUC - Services et Cultures des Campus Universitaires de la Charente** :
 - ❖ CNAM-ENJMIN, STAPS, IFSI, Marguerite de Valois, INSPE, IUT, CEPE, CESI, DROIT, CCI Charente Formation et EMCA : Épreuve Zéro Déchet lors des SCCUC Games « Actions sans déchet » - **230 étudiants**
- **AUTRE PUBLIC**
 - EHPAD « Les Jardins de la Garenne » - animations « Actions sans Déchet » - **24 résidents**



SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

Participation à des évènements :

Le pôle prévention-réduction des déchets est régulièrement sollicité pour participer à différents évènements afin d'informer le grand public sur les actions permettant de réduire les déchets.



- **JARDINS OLYMPIQUES** - Site de l'Eschalou 20 avril - **550 visiteurs**
- **FESTI'PRINTEMPS** - Gond-Pontouvre - le 2 juin
- **FORUM SPORT SANTÉ ENVIRONNEMENT** - 7-8 septembre - **13 000 visiteurs**
- **SALON ANTI-GASPI ET SOLIDAIRE** - Rouillet-Saint-Estèphe - le 21 septembre - **920 visiteurs**
 - ❖ Accompagnement de la mairie dans l'organisation de l'évènement
 - ❖ Organisation d'un espace Escape Game pendant le salon - Informations sur les subventions départementales
 - ❖ Point Radio Attitude sur l'Aventure Zéro Déchet
 - ❖ « Repair Café » avec les Petits Débrouillards
- **FORUM BÉBÉ** - CSCS Saint-Yrieix et Gond Pontouvre - 12 octobre - **200 visiteurs** - prêt de matériel
- **L'Aventure Zéro Déchet s'expose à l'Alpha** - novembre 2024
 - ❖ Une exposition permanente avec Quizz afin de guider la visite
 - ❖ 4 visites guidées = 24 représentants communaux, 10 membres centres sociaux et 8 habitants.
 - ❖ 6 ateliers : « Du ménage dans mes cosmétiques » 8 participants, « Des fêtes sans déchet » 10 participants, « Longue vie à nos PC » et « Install Party » 15 participants, « Loto Fringues » 7 participants et « Repair Café » 11 participants.

LE POLE COMMUNICATION DE PROXIMITE



Personnel : 4 agents

1 responsable et 3 agents de communication de proximité



Missions :

- Accompagnement des différents pôles ou services opérationnels (collecte, logistique, déchèterie,...) dans la communication interne et externe sur les différents changements du service à l'usager.
- Communication ciblée sur le tri des déchets.
- Participation aux différentes manifestations du territoire dans le cadre de la promotion du service et la sensibilisation au geste de tri.
- Centralisation de tous les besoins en supports de communication du service et coordination de la stratégie et la production des supports demandés avec le service Communication de GrandAngoulême.
- Gestion de la communication digitale (page web, réseaux sociaux et serveur vocal interactif).



Les faits marquants :

La Cyberattaque (été 2023) a décalé un bon nombre de projets telle que la suite de la campagne de communication sur le tri des déchets alimentaires.

- Les missions de terrain ont été priorisées du fait de l'absence d'outils de communication digitale (site web,...). Cela explique entre autre la baisse des connexions à notre site « pluspropremaville.fr » (- 27 %)
- Les différents pôles du service ont été accompagnés dans le cadre de leur besoin en communication.
- Des missions de renfort ont été accomplies par les agents de communication (dépassement de fonction et polyvalence)

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Les perspectives :

- Développer la communication digitale : ce vecteur de communication est rapide et de plus en plus utilisé car il répond au besoin de réactivité du service (Gestion de crise,...). Aujourd'hui, les usagers (**environ 75 %**) utilisent principalement leur « mobile » pour leurs recherches sur internet. En parallèle, le développement de la communication numérique permet une meilleure visibilité des activités du service. Cela se traduit par une augmentation du nombre d'abonnés (+ 8 %) à la page Facebook du service.
- Développer la vidéo pour améliorer la diffusion de l'information.
- Raccorder le plus de foyers possible à un dispositif de tri (sac, bac ou colonne enterrée).
- Préparer les campagnes de communication sur le tri des « biodéchets 2024 »
- Participer à la préparation de l'optimisation de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles.



Quelques chiffres à retenir :



La communication digitale : Facebook	2023	2024	Évolution (%)
Nombre abonnés	1 704	1 845	+ 8,3

La communication digitale : site web	2023	2024	Évolution (%)
Connexions via ordinateur	20 948	21 013	+ 0,3
Connexions via téléphone mobile	53 537	69 690	+ 30,2
Connexions via tablettes	2 294	2 023	- 11,8
Total des connexions	76 779	92 726	+ 21,1



www.pluspropremaville.fr

facebook.com/pluspropremaville.16



LE POLE PRE-COLLECTE



Personnel : 5 agents

1 responsable, 1 adjoint, 1 agent administratif, 2 agents polyvalents.



Missions :

- Livraison et maintenance des bacs roulants pour tous types d'usagers.
- Distribution des sacs poubelles jaunes.
- Gestion des végétaux issus des services communaux
- Distribution des composteurs et kits « tri des déchets alimentaires ».
- Gestion des demandes de bacs et de corbeilles doubles-arceaux dans le cadre des « Éco-manifestations ».
- Participation à l'implantation des bornes à déchets alimentaires en concertation avec les Mairies et les pôles « Déchèterie-Logistique » et « Collecte ».

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême sauf pour le broyage des végétaux réalisé par une entreprise extérieure : SUEZ Organique.

Matériel : 2 fourgons, 1 véhicule léger, 1 chargeuse, 1 mini-chargeuse, 1 élévateur.

Les faits marquants :

- Accompagnement technique concernant la mise en service des bornes à déchets alimentaires.
- Participation à la campagne de distribution en place publique des équipements pour le tri des déchets alimentaires (aide logistique : distribution des équipements, etc)

RECEPTIONNER, LIVRER, EQUIPER



Quelques chiffres à retenir :



Bacs individuels « particuliers »	2023	2024	Évolution (%)
Nombre de foyers nouvellement dotés en bac OMR ⁽¹⁾	NC ⁽²⁾	373 ⁽³⁾	/
Nombre de foyers nouvellement dotés en bac TRI ⁽¹⁾	NC ⁽²⁾	388 ⁽³⁾	/
Total (bacs individuels en service)	NC ⁽²⁾	NC ⁽³⁾	/
Nombre d'interventions (réparation, dotation,)	NC ⁽²⁾	277 ⁽³⁾	/
Changement du volume	NC ⁽²⁾	91 ⁽³⁾	/
Changement complet (bacs HS, volés, brûlés)	NC ⁽²⁾	265 ⁽³⁾	/

⁽¹⁾ Bacs fournis par GrandAngoulême. Certains usagers disposent de bacs non fournis par la collectivité (historique)

⁽²⁾ NC : Données « Non Communiquées » car non quantifiable en raison de la cyberattaque

⁽³⁾ Données non consolidées (environ 14 semaines de retard de saisie suite à la cyberattaque)

Bacs Redevance Spéciale (RS), collectifs et regroupement	2023	2024	Évolution (%)
Nombre d'intervention pour « Bacs RS » (réparation, dotation,...)	939	732	- 22
Nombre d'intervention pour « Bacs collectifs et de regroupement » (réparation, dotation,...)	NC ⁽²⁾	325	/
Nombre total d'intervention (Bacs RS, collectifs et regroupement)	NC ⁽²⁾	1057	/
Maintenance (réparation)	NC ⁽²⁾	123	/
Changement du volume (dotation)	NC ⁽²⁾	124	/
Changement complet (bacs HS, volés, brûlés)	NC ⁽²⁾	489	/
Recyclage (bacs HS repris par PAPREC)	11,28 t	25,70 t	+ 127,3

LE CENTRE TECHNIQUE PRECOLLECTE



En septembre 2023, l'ensemble des activités de la plateforme technique historique de Frégeneuil ont été délocalisées au **Centre Technique Pré-collecte (CTPC)**, sur le site réhabilité de l'ancienne usine d'incinération de La Couronne, 103 route de Saint-Michel.

Le CTPC est composé d'un accueil physique, de bureaux pour les agents d'exploitation, d'un hangar de stockage et de zones extérieures de stockage.

Les missions du pôle Pré-Collecte sont :

- ❖ Livraison et maintenance des bacs individuels et collectifs
- ❖ Dotation de sacs jaunes
- ❖ Dotations de composteurs et d'équipements pour le tri des déchets alimentaires (badges d'accès aux bornes et bioseaux)
- ❖ Gestion des végétaux issus des déchèteries de GrandAngoulême et des services municipaux de notre territoire. Ils sont broyés sur place avant évacuation vers une unité de traitement.



Quelques chiffres à retenir :

Apport végétaux	2023	2024	Évolution (%)
Tonnage apports issus des pôles de valorisation (déchèteries)	10 166 t	11 952 t	+ 17,6
Tonnage apports directs de la plateforme	4 339 t	3 105 t	- 28,4
Total	14 505 t	15 057 t	+ 3,8
Broyat, compost, souches	2023	2024	Évolution (%)
Broyat (évacué par Suez Organique)	4 917 t	3 416 t	- 30,5

"Le compostage dans son jardin ou l'utilisation des aires de broyage communales permettent de limiter les déplacements dans les pôles de valorisation (déchèteries)"

LE POLE COLLECTE

La collecte classique



Personnel : 89 agents

Cela prend en compte les agents de collecte, les agents de l'aire de lavage et de la « benne de jour ».



Missions :

- Collecter en porte à porte ou en point de regroupement les sacs, bacs individuels et collectifs des particuliers et professionnels, à l'exception des professionnels ayant fait le choix d'être collectés par un prestataire privé.

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême

Matériel : 28 camions

Fréquence de collecte : La fréquence de collecte sélective est d'une collecte par semaine sur tout le territoire ; celle des OMR est aussi d'une collecte par semaine sauf pour le Plateau d'Angoulême avec des fréquences de deux et cinq fois par semaine et pour 18 communes collectées tous les 15 jours.



Quelques chiffres à retenir :

Collecte OMR et TRI (Hors Colonnes enterrées)	2023	2024	Évolution (%)
Tonnage OMR collecté	20 205 t	18 510 t	- 8,4
Tonnage TRI collecté (emballages, papiers)	9 351 t	9 623 t	+ 2,9

Les faits marquants :

- Travail préparatoire concernant le calibrage des tournées OMR (sacs et bacs noirs). Adaptation de la fréquence de collecte tous les 15 jours active sur 18 communes.

Les perspectives :

- Continuer l'optimisation et la sécurisation des tournées de collecte.
- Généraliser de la nouvelle fréquence de collecte OMR tous les 15 jours aux 38 communes de GrandAngoulême.

LE POLE DECHETERIES-LOGISTIQUE



Personnel : 46 agents

1 responsable de pôle
1 responsable « études - logistique »
1 responsable « pôles de valorisation » + 23 agents valoristes
1 responsable « logistique » + 20 agents : chauffeurs pôles de valorisation (7) collecte colonnes enterrées (3) et colonnes à verre (4), chauffeurs polyvalents (2), maintenance (2), lavage des colonnes (1), brigade polyvalente (1)



Missions :

- Gérer l'exploitation des 7 pôles de valorisation avec l'encadrement en régie des agents « valoristes » (en règle générale, 2 gardiens par site pour accueillir et informer les usagers, ouvrir et fermer les sites, contrôler les volumes apportés, le tri des déchets et veiller aux mesures de contrôle d'accès)
- Transporter les déchets déposés dans les 7 pôles de valorisation (PV)
- Assurer la collecte des encombrants sur rendez-vous (service payant)
- Réaliser la maintenance courante au sein du service Déchets Ménagers
- Collecter les colonnes enterrées depuis 2023
- Implanter les bornes aériennes et enterrées (OMr, Tri, Verre et Biodéchets)
- Laver les colonnes aériennes et enterrées

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême

Matériel : 20 véhicules

- La collecte des PV** concerne le vidage des bennes amovibles afin de garantir la disponibilité des bennes pour le dépôt. Ce service est assuré du lundi au samedi, couvrant ainsi les horaires d'ouverture des PV.
- La collecte des colonnes enterrées et aériennes** nécessite d'avoir une habilitation particulière pour utiliser la grue auxiliaire. Elle est réalisée par des chauffeurs expérimentés.
- Le lavage des points d'apports volontaires** consiste à assurer la propreté des dispositifs de collecte mis à disposition des usagers (colonnes aériennes et enterrées)
- La maintenance** sur les différents sites du service est réalisée en régie ce qui permet une meilleure réactivité au quotidien. Cela participe à une maîtrise des coûts en limitant le recours aux prestataires privés.

LE POLE DECHETERIES-LOGISTIQUE

La collecte des colonnes enterrées (CE)



Personnel : 3 agents

3 chauffeurs avec habilitation « grue »



Missions :

- Collecter les colonnes enterrées avec des camions spécifiques équipés de grues.



Mode de gestion : Régie GrandAngoulême

Matériel : 3 bennes de collecte à chargement par le dessus.

Fréquence de collecte : Les colonnes enterrées OMR et TRI sont collectées une fois par semaine.



Quelques chiffres à retenir :

Collecte colonnes enterrées et aériennes	2023	2024	Évolution (%)
Tonnage OMR collecté	3 702 t	3 993 t	+ 7,9
Tonnage TRI collecté (emballages, papiers)	571 t	536 t	- 6,1
Nombre de colonnes TRI	207	213	+ 2,9
Nombre de colonnes OMR	287	295	+ 2,8

Les faits marquants :

- Phase d'études de réhabilitation des déchèteries sauf l'Isle d'Espagnac (refaite en 2019)
- Poursuite de l'implantation des bornes à déchets alimentaires.
- Pose de garde-corps de sécurité en haut de quai sur les PV de La Couronne et Soyaux afin de limiter le risque de chute dans les bennes suite à la visite de la DREAL. Missions réalisées en régie par le pôle maintenance.
- Gestion quotidienne des actes d'incivilités, agressions envers les agents valoristes
- Nouvelle REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) : PMCB (gravats, bois « Placoplatre » avec emplacement dédié à la reprise des huisseries sur les 7 PV.

LE POLE DECHETERIES-LOGISTIQUE

Nos sept pôles de valorisation (PV), exploités en régie, sont des espaces clos, aménagés et gardiennés, réservés exclusivement aux particuliers, pour accueillir les déchets qui ne sont pas des ordures ménagères. Les particuliers effectuent eux-mêmes le tri et le déchargement de leurs déchets dans les différents conteneurs ou bennes amovibles spécifiques. Ces sites réglementés ne sont pas à confondre avec une décharge. Un travail important de sécurisation a été réalisé sur l'ensemble des sites grâce à la mise en place de la vidéosurveillance.

Chaque site comporte :

- Un "quai haut" : zone de circulation des usagers
- Un "quai bas" : zone de circulation des camions de transport des bennes amovibles en nombre variable en fonction des sites et de la séparation des flux effectués sur la déchèterie (bois, ferraille...)
- Un local gardien
- Un portail d'accès équipé d'une barrière de régulation du flux de circulation avec un compteur de passage.
- Le quai haut comporte également une zone de stockage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEEE) et une zone de stockage des Déchets Ménagers Spéciaux.



Quelques chiffres à retenir :

Données issues des PV	2023	2024	Évolution (%)
Nombre de visites	464 999	510 423	+ 9,8
Tonnage (hors verre)	34 108	37 258	+ 9,2
Ratio kg / habitant / an (hors verre)	240	262	+ 9,2

"Les chauffeurs assurent le remplacement des bennes amovibles pleines par des bennes vides puis le transport (rotation) des déchets vers les sites de traitement."

LES POLES DE VALORISATION (DECHETERIES)

Les agents « valoristes » représentent l'autorité territoriale dans l'enceinte des sept PV ; ils sont garants du respect du règlement régissant le fonctionnement du site.

Adresses et horaires :

Adresses des PV	Jours et horaires
BRIE (16590) - Zone de la Grande Garenne	Ouverture : Du lundi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
DIRAC (16410) - Les Landes, Route de Périgueux	Fermeture : Dimanche et jours fériés
FLEAC (16730) - Voie de l'Europe, Zone « Euratlantic »	
LA COURONNE (16400) - Route de Saint-Michel	
L'ISLE D'ESPAGNAC (16340) - Av. Maryse Bastié, ZI n°3	
MOUTHIERS-SUR-BOÈME (16440) - ZE « Les Rentes »	
SOYAUX (16800) - Ch. de Bressour, ZE « Croix Blanche »	



Les obligations des particuliers :

- Respecter les conditions d'accès et ne pas encombrer l'accès aux déchèteries
- Se référer à la signalétique pour le dépôt des déchets
- Respecter les consignes de tri
- Ramasser les déchets éventuellement tombés au sol lors du dépôt dans les bennes ou les conteneurs

Les perspectives :

- Réflexion sur les nouvelles filières de valorisation (principe de la REP Responsabilité Elargie des Producteurs)
- Réflexion sur la création d'un 3ème poste de maintenance pour le service Déchets Ménagers.
- Sécurisation des Quais Hauts - (mise en conformité DREAL)
- Déploiement du système statistique de contrôle des accès sur l'ensemble des PV afin de contrôler puis réduire l'accès des professionnels.

LE TRAITEMENT : ADHESION CALITOM

Depuis juin 2017, le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême a confié la compétence « traitement » à Calitom. De la gestion du centre de tri ATRION en passant par le suivi des flux sortants des déchèteries départementales, Calitom centralise les données chiffrées de l'activité déchets de notre collectivité. Le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême conserve la partie collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables et du papier, la gestion des quais hauts de ses sept pôles de valorisation mais également le déploiement des actions de prévention-réduction sur notre territoire.



Quelques chiffres à retenir * :

Filières	Emballages recyclables et papiers	Verre	Ordures ménagères	Apports en déchèteries
2024	72 kg/an/hab	32 kg/an/hab	162 kg/an/hab	263 kg/an/hab
Par rapport à 2023	+2,86%	-3,03%	-5,26%	+9,58%
Moyenne en Charente 2024	76 kg/an/hab	37 kg/an/hab	154 kg/an/hab	329 kg/an/hab
Moyenne régionale 2023	61 kg/an/hab	40 kg/an/hab	209 kg/an/hab	323 kg/an/hab

* Les tonnages d'OMR intègrent les apports directs des communes, pris en charge par GrandAngoulême, mais issus de la propreté urbaine.



Les données du centre de tri :

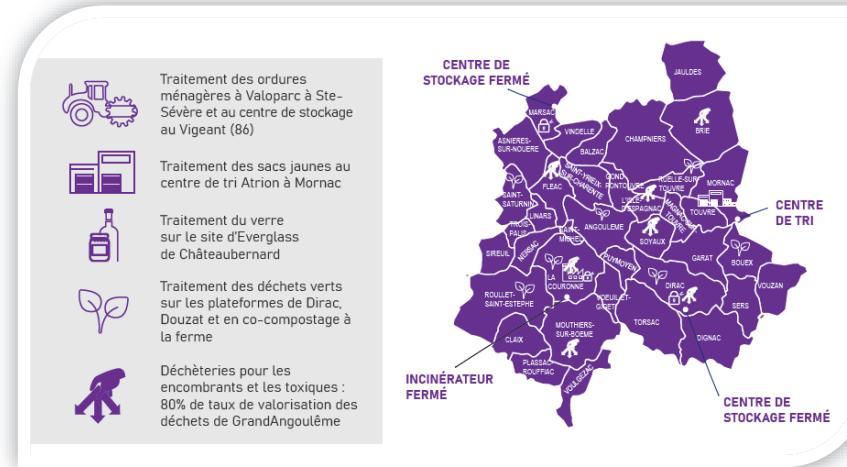
Les données ci-dessous représentent les tonnages validés par le centre de tri.

MATIÈRES RECYCLÉES - 24% DE TRUX DE REFUS (MOYENNE EN CHARENTE 24%)

Journaux, revues, magazines : 2 217 t. Saica, Papresa Errenterie	PEHD (flacons opaques) : 150,2 t. Suez Suminco, Montcada i Reixac / 3 VR, Canejan / Reviplast, Couseix
Gros de magasins (papier teinté) : 810,3 t. Saica, El burgo de Ebro	PELD (films plastiques) : 440 t. Vacher Groupe, Allègre / Alcasser Valencia / Comrec, Espagne
Cartonnettes : 1 725,2 t. / Saica, El Burgo de Ebro	Polypropylène (barquettes plastiques) : 11,9 t. Suez, Brenouille / 3 VR
PET clair (bout.plast. transparentes claires) : 380,6 t. Suez, Bayonne / 3 VR, Canejan / Vacher Groupe / Négocie Nouvelle-Aquitaine, Mérignac	PS (polystyrène) : 28 t. Négocie Nouvelle-Aquitaine / Suez
PET foncé (bout. plast. transparentes colorées) : 46,2 t. / Suez - Bayonne / 3 VR	Acier : 328 t. / Sabatier, Charente
Briques alimentaires : 79,7 t. / Suez - Houdouville	Aluminium : 74,3 t. / Comptoir de récupération du Labourdais, Coutres / Vacher Groupe, Allègre et Allemagne

LE TRAITEMENT : EQUIPEMENTS ET SERVICES

Le service de traitement et les équipements :



Une communication départementale harmonisée

-  **Le site internet www.jagispourreduire.com**
Pour avoir des conseils, des astuces, des informations pour réduire ses déchets, faire des demandes de subvention...
-  **Des visites de sites gratuits toute l'année**
Pour entrer dans les coulisses des déchets et visiter au travers de deux parcours pédagogiques les sites de traitement des déchets des sac noirs et des sacs jaunes.
-  **Un magazine trimestriel distribué à tous les charentais (195 000 exemplaires)**
Pour retrouver toute l'actualité de la collectivité, des bonnes pratiques sur le tri et la prévention, des dossiers des interviews d'initiatives locales, les aides mises en place pour accompagner particuliers et professionnels...

Faits marquants :

- Mise en œuvre et suivi de la campagne de communication départementale (2022-2024) concernant l'obligation du tri des déchets alimentaires le 1^{er} janvier 2024 au plus tard.

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

C'est quoi

Les OMR sont constituées de déchets de faible dimension comprenant :

- Les déchets ordinaires provenant du nettoiement normal et répété des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers ;
 - Les produits de nettoiement des voies publiques, squares, parcs, cimetières (excluant la terre, les pots en terre cuite et les végétaux...) ;
 - Les déchets provenant des écoles, cantines, hôpitaux (à l'exception des déchets à risques ou des déchets alimentaires qui doivent suivre une filière de traitement spécifique) et tous les bâtiments publics.



Quelques chiffres à retenir

Déchets collectés sur GrandAngoulême	2023	2024	Évolution (%)
Tonnage OMR (sacs, bacs noirs) hors apports directs	23 907 t	22 503 t	- 5,9
Production des OMR Ratio kg / habitant / an	168 kg	158 kg	- 5,9 kg
Tonnage DMA (Déchets Ménagers Assimilés) (Sacs, bacs jaunes et noirs + verre + encombrants + végétaux + déchèteries)	75 851	70 485	- 7,1
Ratio de production (DMA) kg / hab / an	532	495,1	- 7,1

LES EMBALLAGES ET LE PAPIER

LES DECHETS ALIMENTAIRES

C'est quoi ?

Il s'agit des déchets de cuisine crus ou cuits, comme les restes de repas, les épluchures, les denrées périmentées non emballés, les os ou arêtes de poissons, etc. Ils appartiennent à la famille des "biodéchets", avec les végétaux issus des parcs et jardins, etc.



Les bornes à déchets alimentaires complètent le dispositif des sites de compostage publics. Elles sont collectées en régie par des bennes dédiées à cette collecte puis le contenu est acheminé à Mornac (Suez Environnement en 2024, titulaire du marché Calitom).

Ensuite, des transferts sont effectués entre Mornac et l'unité de méthanisation basée à Saint-Selve en Gironde (33). Les déchets alimentaires sont alors transformés en « biogaz » réinjecté dans le réseau d'alimentation en gaz.



Quelques chiffres à retenir :

Déchets collectés sur GrandAngoulême	2023	2024	Évolution (%)
Tonnage biodéchets (t)	136	511,3	+ 274,3

Démarrage de la collecte des déchets alimentaires fin 2022 avec des tonnages très faibles du fait des premières implantations de bornes, de l'équipement en badges d'accès et du changement d'habitudes. La forte évolution est donc due à la couverture progressive du territoire (95 % fin 2024).

Perspectives :

- Equiper en composteurs de jardin et en badges d'accès aux bornes les foyers non pourvus
- Implanter des bornes à déchets alimentaires sur les communes et secteurs non équipés
- Augmenter les tonnages des déchets alimentaires collectés via les bornes
- Réfléchir sur le nettoyage des bornes lors de la collecte - nécessite l'acquisition de camions spécifiques.

C'est quoi ?

Les déchets d'emballages ménagers et papiers recyclables ou « collecte sélective » sont les déchets issus des emballages commerciaux courants, pouvant faire l'objet d'une collecte traditionnelle (sacs, bacs ou colonnes enterrées) et d'une valorisation matière pour laquelle les filières aval sont organisées, et le procédé économiquement rentable. Les Eco-organismes font évoluer régulièrement la liste de ces déchets d'emballages. Plusieurs sortes de papiers sont généralement associées à ce flux, car collectés en même temps (sacs, bacs et colonnes enterrées jaunes).



Quelques chiffres à retenir :

Performance de la collecte sélective	2023	2024	Évolution (%)
Tonnage collectés (hors verre)	9 922 t	10 159 t	+ 2,3
Ratio kg / habitant / an (hors verre)	69,7 kg	71,4 kg	+ 2,3
Tonnage expédié « emballages métalliques »	379 t	415 t	+ 9,5
Tonnage expédié « emballages plastiques »	663 t	731 t	+ 10,26
Tonnage « papiers et cartons »	5 394 t	4 952 t	- 8,19
Tonnage expédié « sacs jaunes vides »	499 t	440 t	- 11,8

"En 2024, une légère hausse des tonnages de collecte sélective a été observée.

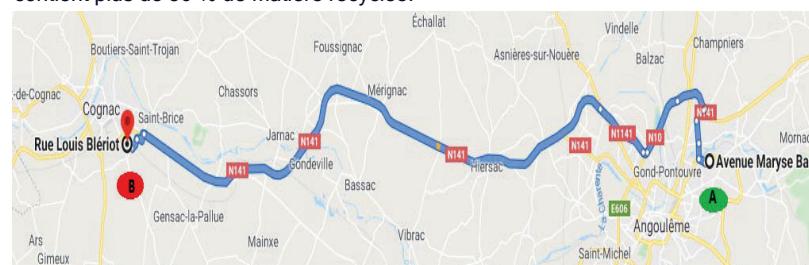
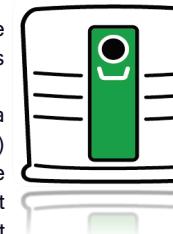
La barre des 10 000 t a été franchie une nouvelle fois."

LES EMBALLAGES EN VERRE

C'est quoi ?

Le verre pouvant être déposé dans les colonnes à verre concerne uniquement le verre d'emballages ménagers, c'est à dire les bouteilles, les pots et les bocaux transparents ou colorés.

Le verre est collecté et acheminé en régie par une semi-remorque à partir de la zone de transfert de déchèterie de L'Isle d'Espagnac (A) vers le site d'Everglass à Châteaurenard (B) permettant au service d'optimiser la collecte et ses tournées. Après sa collecte, le verre est débarrassé de ses impuretés et broyé. Le calcin ainsi obtenu est transporté chez Verralia à Cognac (16) pour y être mélangé dans un four puis transformé en bouteille. Chaque bouteille en verre fabriquée aujourd'hui contient plus de 50 % de matière recyclée.



Quelques chiffres à retenir :

Performance de la collecte du verre	2023	2024	Évolution (%)
Tonnages collectés	4 643 t	4 479 t	- 3,5
Ratio kg / habitant / an	32,6 kg	31,5 kg	- 3,1
Nombre de colonnes aériennes	466	469	+ 0,6
Nombre de colonnes enterrées	168	170	+ 1,20
Ratio nombre de colonne / habitant	1/224	1/222	+ 0,9

Perspectives :

- Expérimentation du captage des emballages en verre dans les pôles de valorisation, pour lavage et réemploi.

"Près de 640 colonnes à verre à disposition.

Le verre, un matériau recyclable à l'infini et une économie circulaire 100% Charentaise !"

LES DECHETS EN CHIFFRES (SUR 5 ANS)

La population de référence :

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Population GdA (1)	142 173	142 173	142 539	142 379	142 375

(1) Source ADEME

Les ordures ménagères résiduelles et les déchets de pôles de valorisation composent la majorité de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA). La part des déchets de déchèteries et autres encombrants ne cesse de croître et dépasse en 2021 les 50% des déchets ménagers et assimilés (gravats compris). Les tonnages collectés en Nouvelle-Aquitaine en 2021 représentent 697 kg/hab/an répartis comme suit :

- 337 kg/hab.an d'ordures ménagères et assimilées (OMA) ;
- 360 kg/hab.an de déchets de déchèteries et autres encombrants (dont 83 kg/hab.an de gravats).

Des disparités existent sur le territoire régional, liées aux contextes démographique, géographique et économique, qui conditionnent des choix techniques de mise en place du service (collecte en apport volontaire, en point de regroupement ou en porte-à-porte, existence de collecte de biodéchets, nombre de flux collectés en déchèteries, acceptation ou non des déchets des professionnels, etc).

Les ratios de collecte évoluent selon les départements dans une fourchette allant de 547 à 1 166 kg/hab/an. La fréquentation touristique influe aussi sur les performances de collecte, ce qui se traduit par des ratios de production plus élevés sur les départements littoraux que sont la Charente-Maritime et les Landes.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) :

Sacs, bacs noirs et PAV (Points d'apports volontaires) aériens et enterrés

Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages GdA (t)	27 363	27 327	25 775	23 907	22 503
Ratio GdA (kg/hab/an)	192	192	181	168	158
Ratio Dépt. (16) (2)	184	184	173	165	154
Ratio Rég. (NA) (2)	234	228	221	209	NC
Ratio France (1)	NC	NC	NC	NC	NC

(2) Source AREC-NA

LES DÉCHETS EN CHIFFRES (SUR 5 ANS)

Les emballages et les papiers (CS) :

Sacs, bacs jaunes et PAV aériens et enterrés

Tri (hors verre)	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages GdA (t)	10 029	10 328	10 100	9 922	10 159
Ratio GdA (kg/hab/an)	70,54	72,64	71,43	69,7	71,4
Ratio Dépt. (16) (2)	73	75	74	74	76
Ratio Rég. (NA) (2)	57	59	59	61	NC
Ratio France (3)	36,2	35	37,6	39	NC

(3) Source Rapport Citéo – Adelphé

Les emballages en verre :

PAV aériens et enterrés

Le verre	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages GdA (t)	4 854	5 232	4 740	4 643	4 479
Ratio GdA (kg/hab/an)	34,1	36,8	33,3	32,6	31,5
Ratio Dépt. (16) (2)	39	41	39	39	37
Ratio Rég. (NA) (2)	40	42	41	40	NC
Ratio France (3)	33,3	34	34,5	33,2	NC

Les déchets issus des pôles de valorisation (hors verre) :

Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages GdA (t)	33 808	38 554	34 667	34 108	37 258
Ratio GdA (kg/hab/an)	238	271	243	240	262
Ratio Dép. (16) (2)	290	304	317	307	329
Ratio Rég. (NA) (2)	316	360	329	323	NC
Ratio France (3)	NC	NC	NC	NC	NC

LES DÉCHETS EN CHIFFRES (SUR 5 ANS)

Les déchets alimentaires :

Ce sont les déchets composés d'aliments crus ou cuits, dont des aliments jetés avant, pendant ou après la préparation dans le cadre de la fabrication, etc.

A noter que pour notre collectivité, les données concernent uniquement les tonnages collectées en régie via le dispositif des bornes à déchets alimentaires. Cela ne prend pas en compte les déchets alimentaires détournés par le compostage individuel et collectif (difficilement quantifiable).

Déchets alimentaires	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages GdA (t)	0	0	2	136	511
Ratio GdA (kg/hab/an)	0	0	0	0,95	3,60
Ratio Dépt. (16) (2)	0	0	0	3	4
Ratio Rég. (NA) (2)	NC	NC	1	5,8	NC
Ratio France (3)	NC	NC	NC	NC	NC

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) :

Ce sont les ordures ménagères résiduelles en mélange, le verre et les matériaux secs, collectés en porte-à-porte ou par apport volontaire, les déchets alimentaires et les végétaux, les encombrants, et les apports en déchèteries.

DMA	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages GdA (t)	78 188	88 151	77 708	72 717	74 910
Ratio GdA (kg/hab/an)	550	620	544	510	526
Ratio Dépt. (16) (2)	587	656	605	NC	600
Ratio Rég. (NA) (2)	653	697	655	638	NC
Ratio France (3)	NC	NC	NC	NC	NC

LEXIQUE

**Collecte**

Opération consistant à l'enlèvement des déchets chez le producteur ou aux points de regroupement.

Déchet

D'après la loi du 15 juillet 1975 "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon".

Pôle de valorisation (Déchèterie)

Espace aménagé, clos, gardienné, où le public dépose ses déchets encombrants, bouteilles en verre, papiers-cartons, déchets verts (tailles de haies, tontes, etc...), gravats, mais aussi des déchets ménagers spéciaux tels que les huiles de vidange, les piles et batteries, les solvants, les peintures, les produits phytosanitaires, les acides et bases...

DMA :

Déchets Ménagers et Assimilés : verre d'emballage + collecte sélective + ordures ménagères résiduelles

Déchet ultime

D'après la loi du 13 juillet 1992, est un résidu ultime " un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ".

Dépot sauvage

Dépot clandestin des déchets sans autorisation communale et sans autorisation préfectorale au titre de la législation sur les installations classées.

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

Regroupent les déchets des objets ou des composants d'objets qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou électroniques (exemples : télévision, ordinateur, téléphone, réfrigérateur, lecteur DVD, perceuse...)

Elimination

Ensemble des opérations de collecte, transport, traitement et stockage des déchets

ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Installation dont l'exploitation peut être source de dangers ou de pollutions. Son exploitation est réglementée. On distingue celle soumise à déclaration à la préfecture et celle soumise à autorisation préfectorale après enquête publique.

LEXIQUE

**Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)**

Cela désigne la fraction des déchets ménagers qui est putrescible et qui peut donc être compostée : déchets de cuisine, certains déchets verts, les papiers-cartons...

Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

Lieu de stockage de déchets appelé auparavant centre d'enfouissement technique ou décharge contrôlée, recevant des déchets industriels spéciaux

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Lieu de stockage de déchets appelé auparavant centre d'enfouissement technique ou décharge contrôlée, recevant des déchets ménagers ou assimilés et des déchets inertes, gravats et déblais

Lombricomposteurs

Composteur d'appartement composé de plateaux superposés. Dans un premier temps, les vers n'occupent qu'un plateau, puis, une fois les déchets transformés en compost, ils changent d'étage grâce aux petits trous aménagés dans les plateaux.

OMA

Ordures Ménagères et Assimilés : verre d'emballage + collecte sélective + ordures ménagères résiduelles

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles. Désigne les déchets qui restent après des collectes sélectives. La composition des ordures ménagères résiduelles (OMR) varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

PRPGD

Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets

REP

Responsabilité Elargie du Producteur

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Réduire nos déchets

Ensemble c'est possible !

